



AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

2023



RESSORT DE COMPÉTENCE DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES AU 1^{ER} JANVIER 2023



- Cour de cassation
- Jurisdiction interrégionale spécialisée
- Cour d'appel
- Chambre détachée de cour d'appel
- Tribunal supérieur d'appel
- Cour d'assises
- Tribunal criminel
- Tribunal judiciaire
- Tribunal de première instance
- Section détachée de tribunal de première instance
- Tribunal pour enfants
- Section détachée de tribunal pour enfants
- Tribunal de proximité
- Conseil des prud'hommes (greffe non fusionné)
- Conseil des prud'hommes (greffe fusionné)
- Tribunal du travail

- Tribunal de commerce
- Tribunal mixte de commerce
- Tribunal judiciaire à compétence commerciale
- Tribunal de première instance à compétence commerciale
- Greffe détaché
- Bureau foncier
- Maison de Justice et du Droit
- Ecole nationale de la magistrature
- Ecole nationale des greffes
- Localisation de la commune

- Limite de ressort d'une cour d'appel
- Limite de ressort d'un tribunal judiciaire
- Limite de ressort d'un tribunal de proximité
- Limite de ressort d'un département

En cas de nécessité, se référer au Code de l'organisation judiciaire

LES RESSOURCES HUMAINES DU RESSORT DE LA COUR ET L'ÉQUIPE AUTOUR DU MAGISTRAT

533 magistrats (effectif réel)

1289 fonctionnaires (effectif réel)

110 agents contractuels

31 magistrats à titre temporaire

76 juristes assistants

80 assistants de justice

10 assistants spécialisés

8 fonctionnaires réservistes

24 magistrats honoraires juridictionnels

11 magistrats honoraires non juridictionnels

26 délégués du procureur

158 conciliateurs de justice

192 juges consulaires

920 conseillers prud'homaux

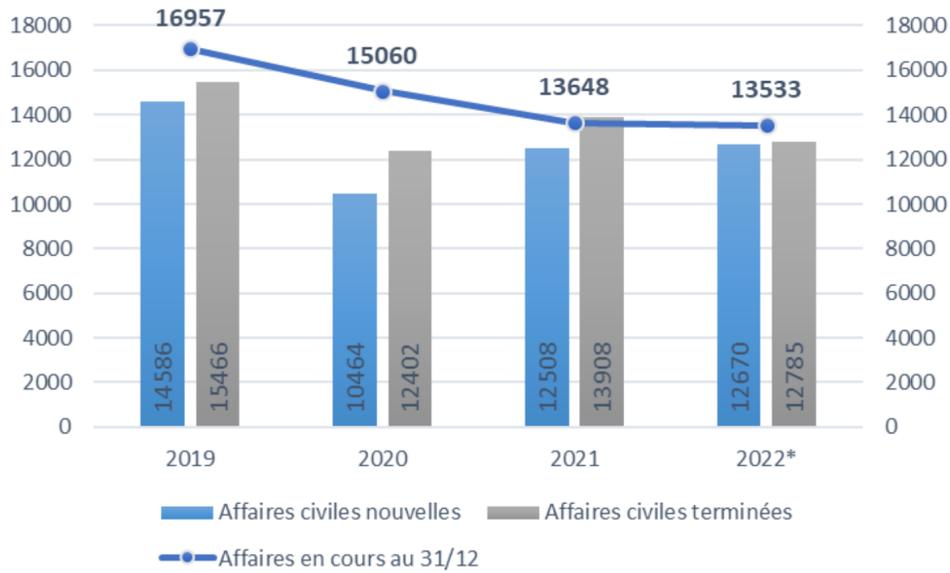




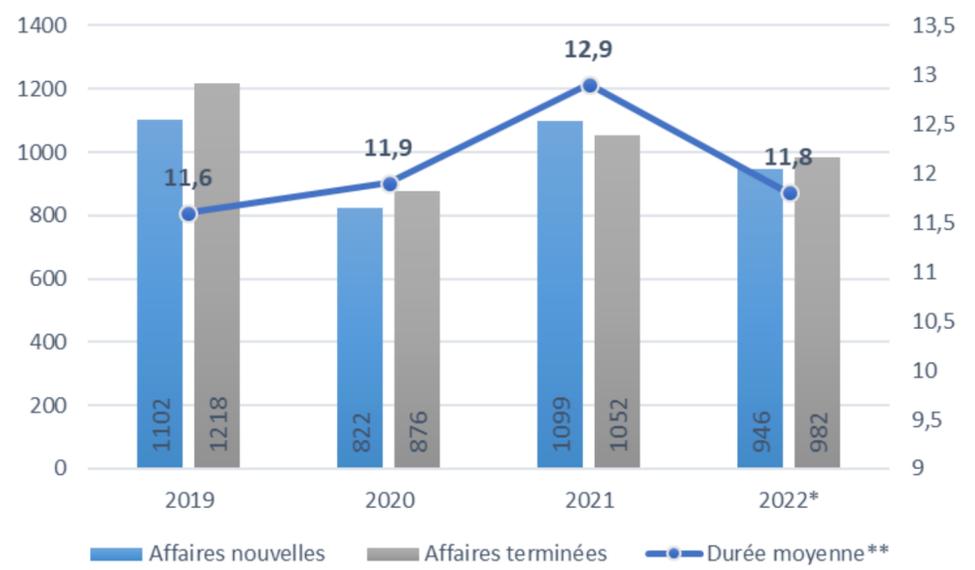
STATISTIQUES CIVILES

*ESTIMATIONS

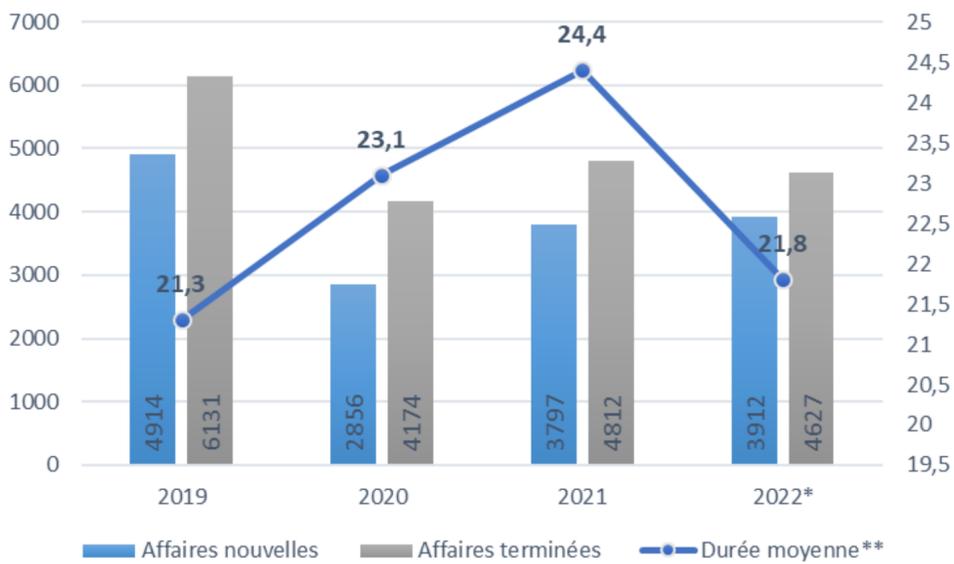
CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL



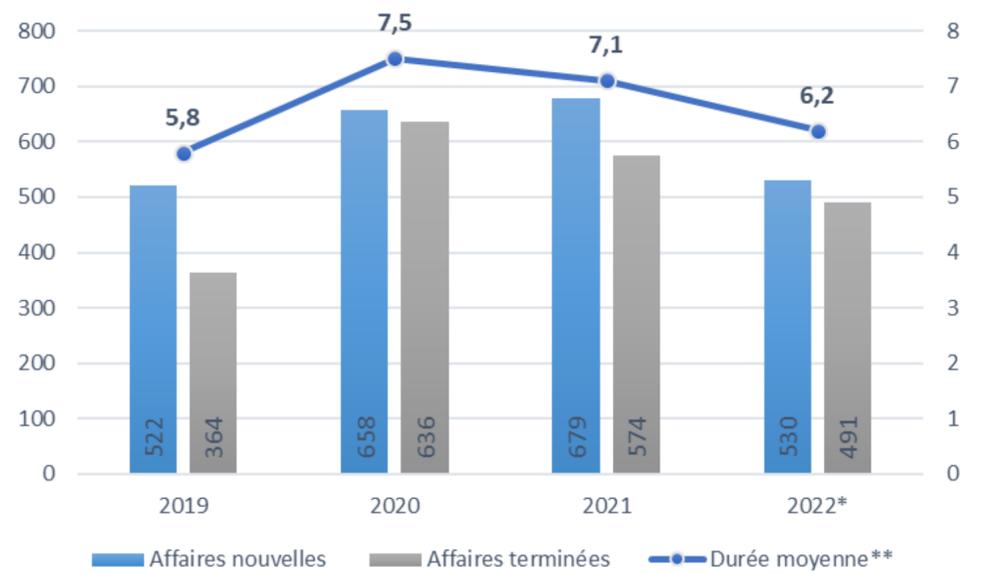
APPELS EN MATIÈRE COMMERCIALE



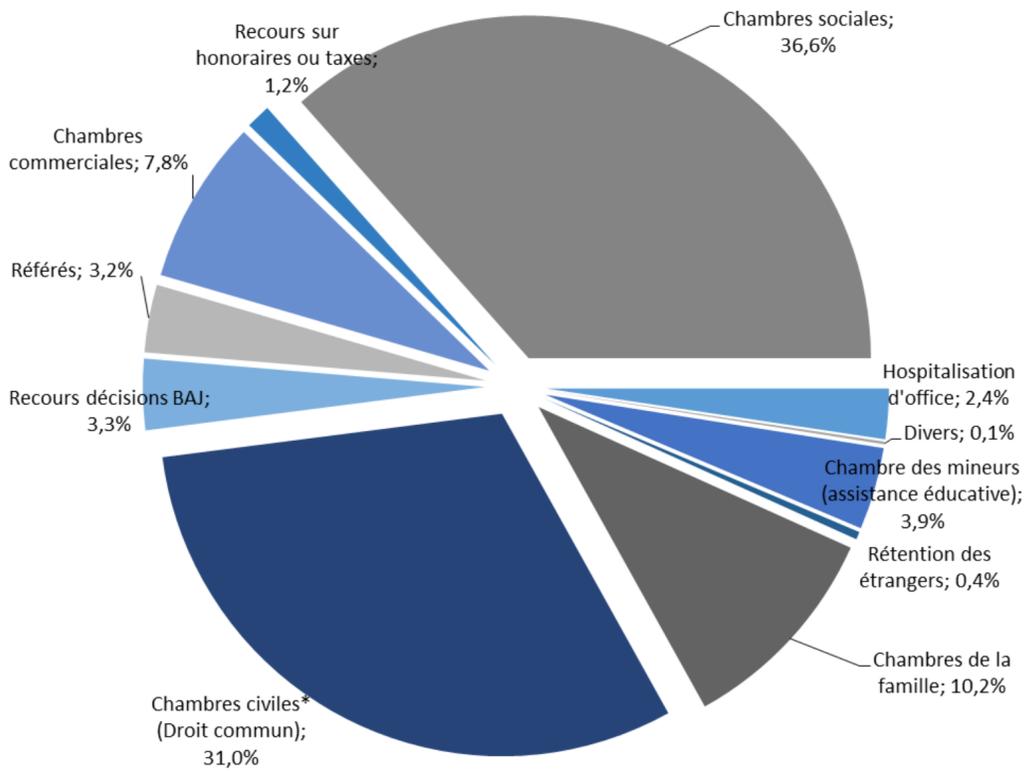
APPELS EN MATIÈRE SOCIALE



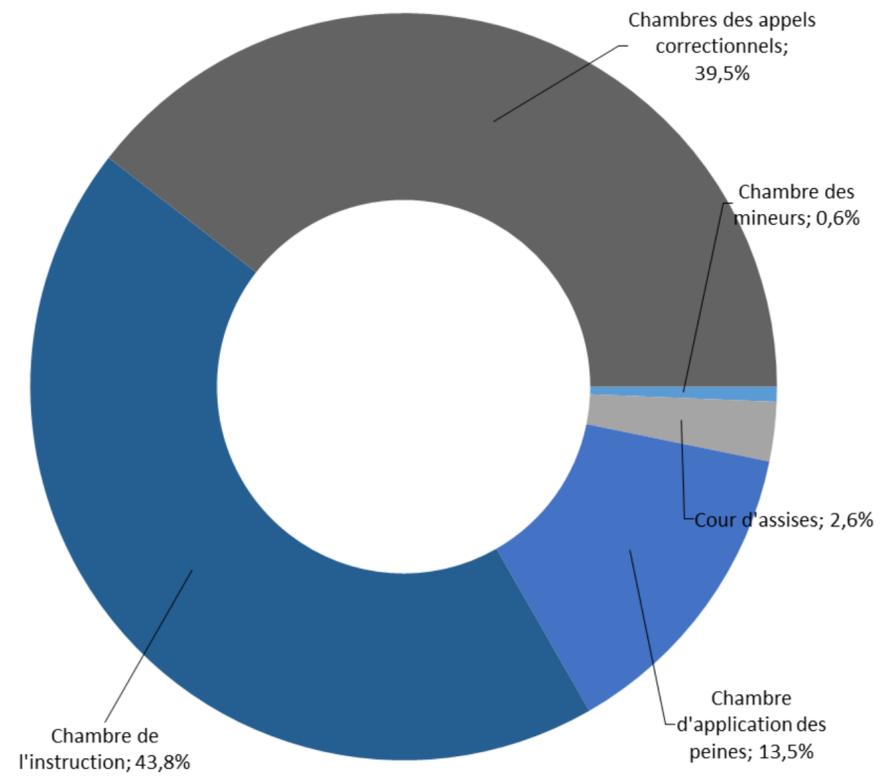
CHAMBRE DES MINEURS (ASSISTANCE ÉDUCATIVE)



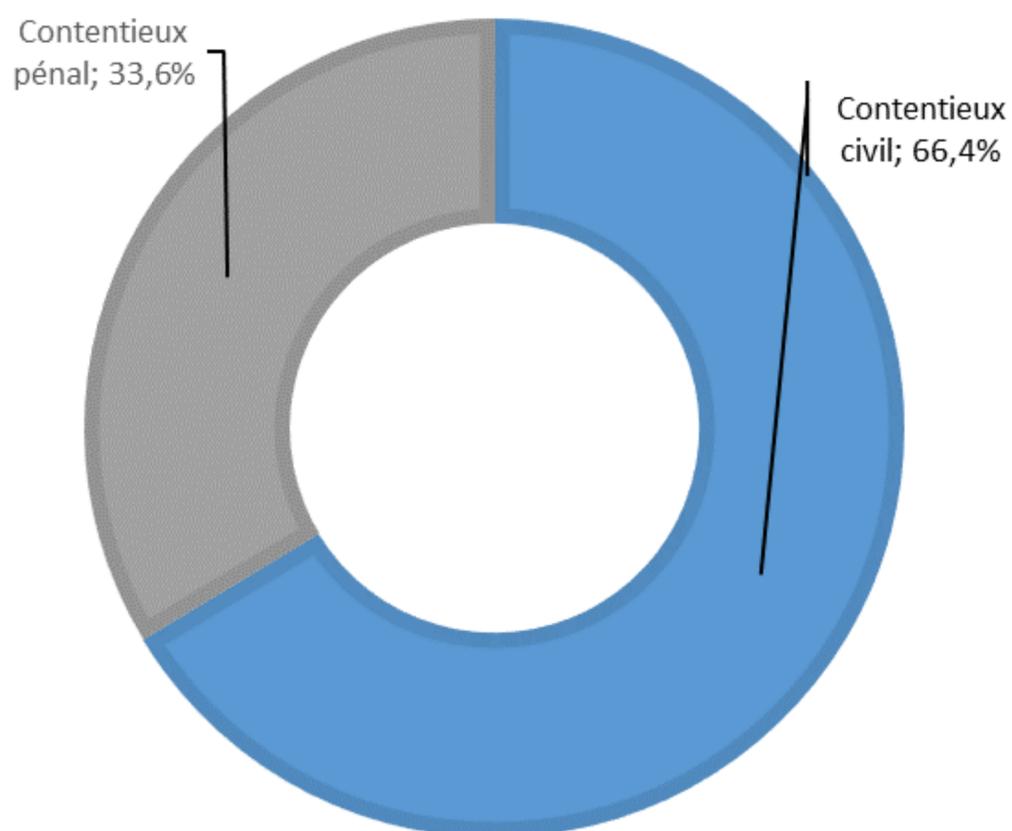
RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL 2022 DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES TERMINÉES)



RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL 2022 DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES TERMINEES)



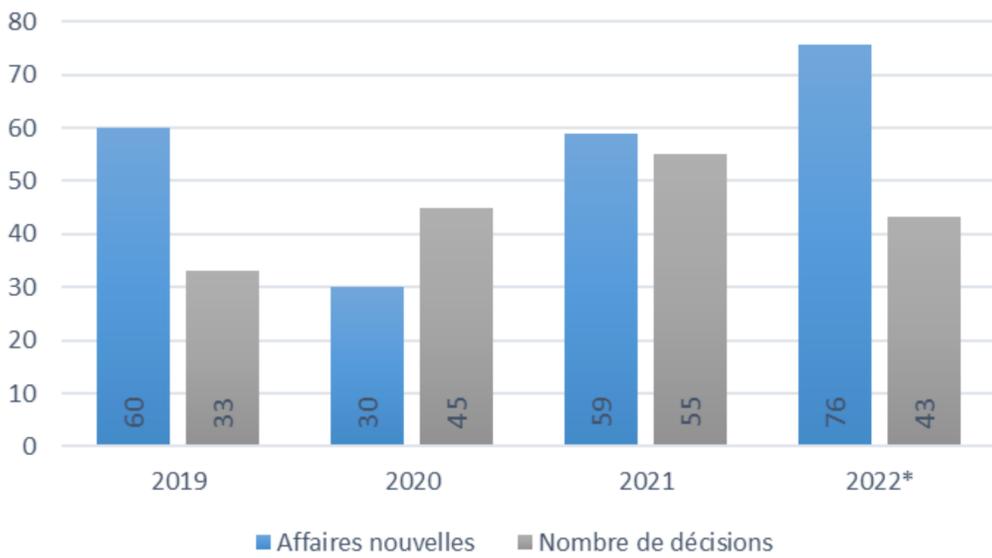
RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL ET CIVIL DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES RENDUES)



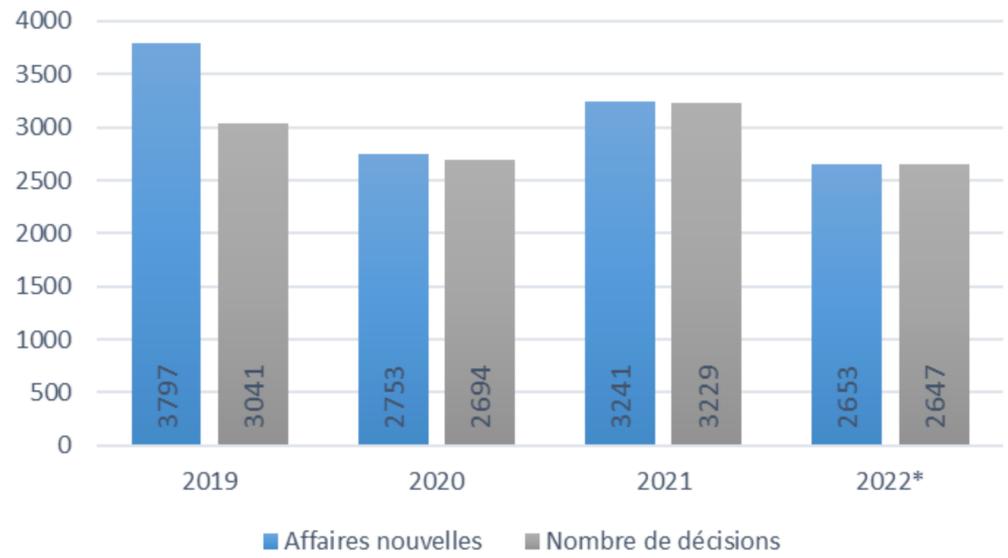
STATISTIQUES PÉNALES

*ESTIMATIONS

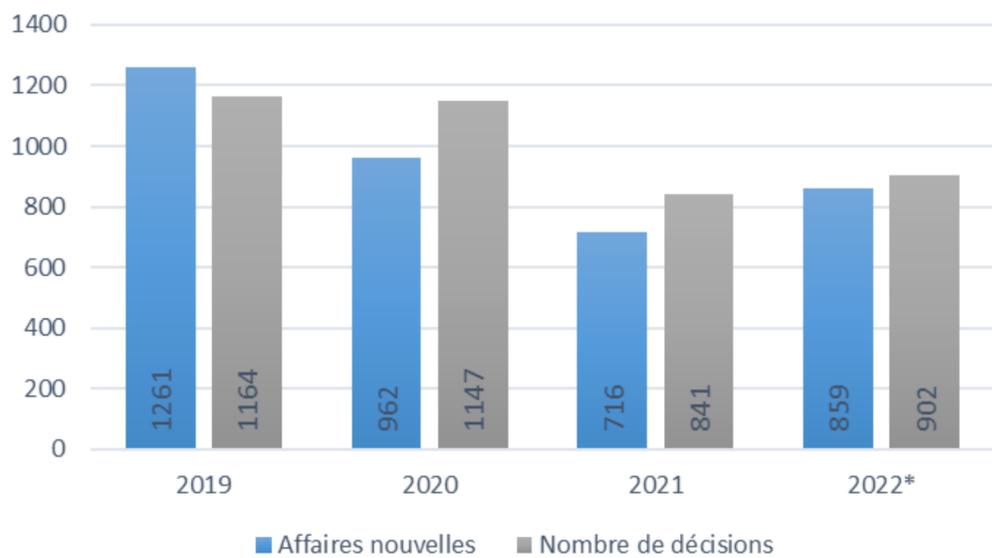
CHAMBRE DES MINEURS (PÉNALE) (HORS INTÉRÊTS CIVILS)



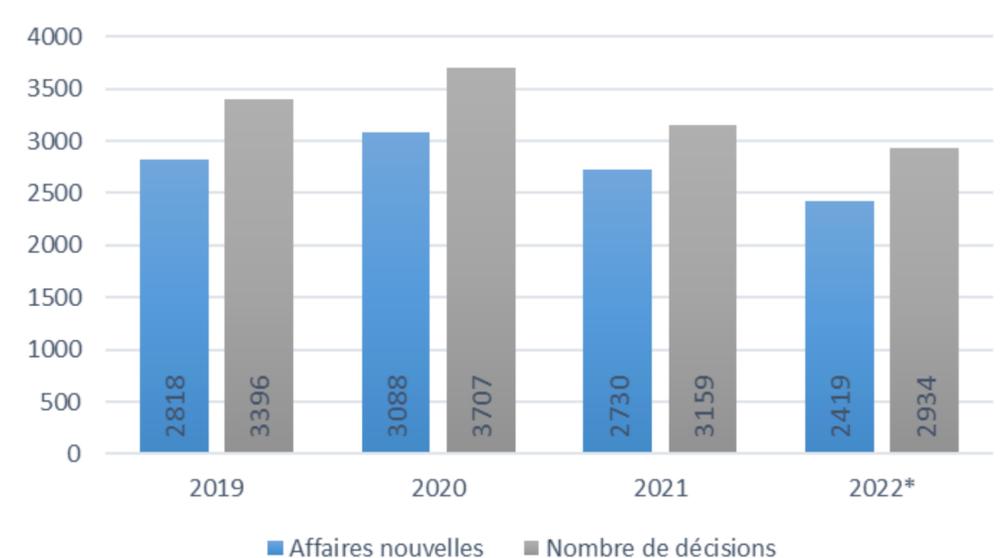
CHAMBRES DES APPELS CORRECTIONNELS (HORS INTÉRÊTS CIVILS)



CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES



CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

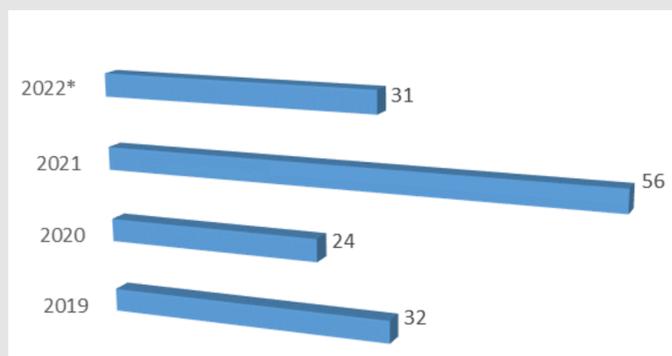


ASSISES

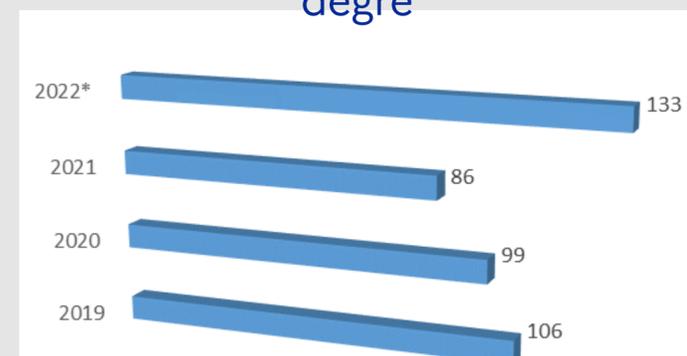
Nombre de jours d'assises



Nombre d'arrêts rendus sur appel

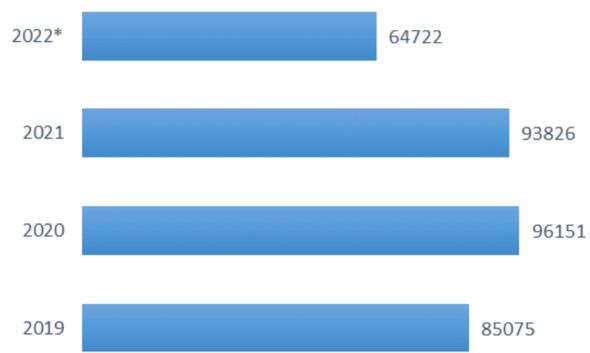


Nombre d'arrêts rendus au 1er degré

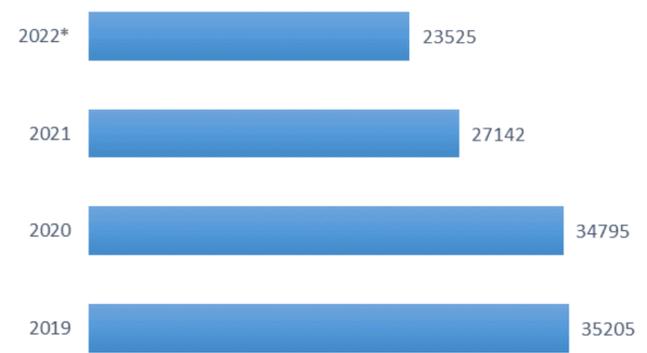


TRAITEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES

AFFAIRES POURSUIVABLES



ALTERNATIVES AUX POURSUITES



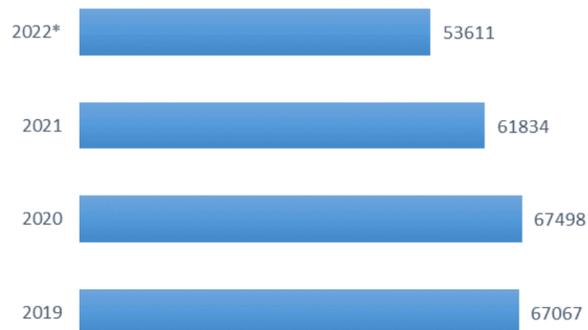
AFFAIRES POURSUIVIES



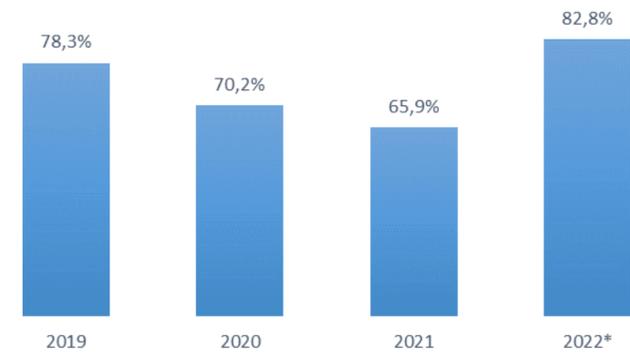
NOMBRE DE PLAINTES ET DE PV REÇUS



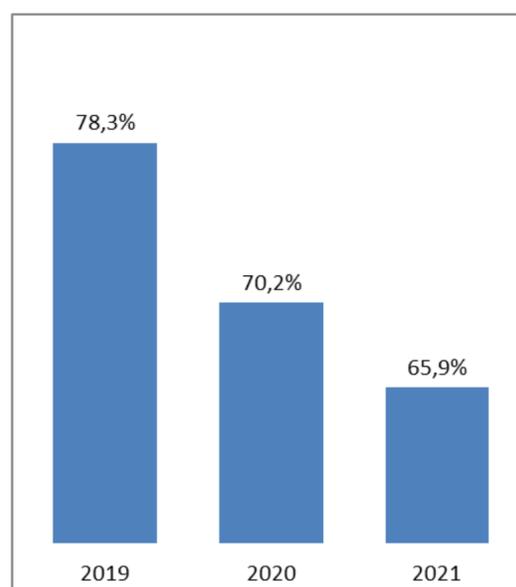
RÉPONSES PÉNALES



TAUX DE RÉPONSES PÉNALES



TAUX DE RÉPONSES PÉNALES DES PARQUETS DU RESSORT (RÉPONSES PÉNALES/NOMBRE D'AFFAIRES POURSUIVABLES)







LA NUIT DU DROIT À LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES CONSACRÉE À L'ÉTAT DE DROIT EN EUROPE

Le mardi 4 octobre 2022, à l'occasion de l'anniversaire de la Constitution de 1958, la cour d'appel de Versailles, le tribunal judiciaire de Versailles, la cour administrative d'appel, le tribunal administratif de Versailles, l'université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ) et le Barreau des Yvelines se sont unis pour célébrer la nuit du droit sur le thème « L'Etat de droit en Europe et ses évolutions ».

Cette soirée, organisée autour de tables rondes, a été le lieu d'échanges entre magistrats de l'ordre judiciaire et administratif, avocats, professeurs, étudiants de l'UVSQ et un public venu des différents départements du ressort. De hautes personnalités, co-organisatrices de l'évènement étaient également présentes.

Les interventions, coordonnées par les chefs de cour et les professeurs de l'UVSQ, ont été très riches, mêlant éléments de doctrine, de jurisprudence, des anecdotes ou encore des exemples très concrets tirés de la vie judiciaire.

En clôture de soirée, le magistrat Polonais Pawel JUSZCZYSZYN, a exposé son incroyable parcours qui lui a valu d'être le premier des six juges poursuivis et suspendus pour s'être opposé aux réformes de la justice conduite par les autorités Polonaises. Son combat pour l'Etat de droit dans son propre pays a été chaleureusement salué par toute l'assistance.



UN INVITÉ EXCEPTIONNEL POUR LA JOURNÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS UNE JOURNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉCHANGE ET DE LA COHÉSION

A l'occasion de la traditionnelle Journée des Nouveaux Arrivants, les chefs de cour ont eu l'honneur de recevoir François MOLINS, Procureur général près la Cour de cassation, pour une matinée d'échanges consacrée, notamment, aux suites des Etats Généraux de la Justice.

Organisée à l'HEDAC (Haute Ecole des Avocats Conseils) située à Viroflay, cette conférence a réuni plus de 140 magistrats et fonctionnaires arrivés en fonctions entre novembre 2021 et septembre 2022, accueillis par Messieurs Rodolphe OLIVIER et Benoît DUMONTET, respectivement Président et Directeur de l'école.

M. MOLINS a souhaité aborder de nombreux sujets structurants qui questionnent l'institution judiciaire dans son ensemble. Aux côtés des chefs de cour, il s'est ensuite prêté au jeu des « questions-réponses » au cours duquel les chefs de juridiction présents, de nombreux magistrats, des fonctionnaires de tous corps, des agents contractuels, et même des élèves-avocats ont pu s'exprimer en toute franchise.

Tous les participants étaient ensuite invités, après un repas commun, l'après-midi, à une visite commentée du château de Versailles, comme cela est désormais habituel.



CRÉATION DU PÔLE DES CRIMES SÉRIELS OU NON ELUCIDÉS AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Le 1er mars 2022, le pôle des crimes sériels ou non élucidés (PCSNE) a été créé au tribunal judiciaire de Nanterre.

Créé par la loi 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, le pôle de lutte contre les crimes sériels ou non élucidés est compétent pour l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement de certains crimes et de leurs délits connexes, lorsqu'une au moins des deux conditions suivantes est remplie et que les investigations les concernant présentent une particulière complexité :

- 1° Ces crimes ont été commis ou sont susceptibles d'avoir été commis de manière répétée à des dates différentes par une même personne à l'encontre de différentes victimes ;
- 2° Leur auteur n'a pas pu être identifié plus de dix-huit mois après leur commission.

C'est dans ce cadre que le tribunal judiciaire de Nanterre a été choisi pour accueillir ce pôle national qui, selon le garde des Sceaux « doit permettre à ces dossiers de rester judiciairement vivants ».

Afin de permettre la création de ce pôle, des moyens immobiliers et humains ont été alloués.



MISE EN PLACE DU TUTORAT À LA COUR D'APPEL : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES NOUVEAUX MAGISTRATS

Suite aux Etats généraux de la justice et consciente des enjeux qui entourent une première prise de fonctions, la direction des services judiciaires a souhaité proposer un tutorat à tous les magistrats qui débutent leur carrière, afin de les accompagner dans cette étape professionnelle importante.

Les modalités du tutorat peuvent différer en fonction de l'objectif assigné à l'accompagnement mais se rejoignent sur les grands principes du volontariat, du tutorat par les pairs et de la transmission de connaissances et de compétences en vue de favoriser l'adaptation dans l'environnement professionnel.

De manière générale, le tutorat peut se définir comme une relation d'aide entre deux personnes (tuteur/tutoré) dont le but est de faciliter l'apprentissage.

Une formation en ligne à destination des tuteurs a été élaborée par l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Le tutorat a été mis en place au sein de la cour d'appel de Versailles, depuis le 1er septembre 2022.

Une réunion de lancement animée par les chefs de cour a eu lieu le 19 Octobre 2022, en présence de Madame Chantal ARENS, première présidente honoraire de la Cour de cassation et marraine de la promotion 2022/2023.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA COUR D'APPEL 2023

- Travaux immobiliers : rénovation de la cour d'appel et emménagement de certains services dans les locaux "REVERT"
- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail et des actions de prévention des RPS
- Mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre des Etats Généraux de la Justice
- Développement des partenariats avec les universités du ressort



WWW.COURS-APPEL.JUSTICE.FR/VERSAILLES